

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

# CESS2014

histoire



DOSSIER DE PRÉSENTATION

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE</b> .....	<b>3</b>
<b>ORGANISATION</b> .....	<b>6</b>
<b>RÉSULTATS</b> .....	<b>7</b>
<b>RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES BILAN - ENSEIGNANTS</b> .....	<b>9</b>

# INTRODUCTION

Ce document présente l'édition 2014 de l'épreuve commune d'enseignement secondaire supérieur pour l'histoire. Celle-ci participe, en partie, à l'octroi du Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS). Tous les documents relatifs à cette épreuve (*Guide de correction, Portefeuille de documents...*) sont accessibles sur le site [www.enseignement.be/cess](http://www.enseignement.be/cess).

Au même titre que l'épreuve octroyant le CEB et que l'épreuve participant à l'obtention du CE1D, la mise en place de cette épreuve répond à une double nécessité : **évaluer et certifier tous les élèves sur une même base.**

L'épreuve d'histoire est accessible<sup>1</sup> aux élèves de :

- 6<sup>e</sup> année de l'enseignement général ;
- 6<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire technique et artistique de transition.

Chaque Pouvoir organisateur décide de la participation à ces épreuves externes certificatives pour chacune des écoles qu'il organise.

L'épreuve de 2014 portait sur la maîtrise des compétences terminales, telles que définies dans les compétences et savoirs communs pour la discipline de l'histoire. L'évaluation des autres matières restait du ressort des écoles participantes.

En juin 2014, 262 établissements se sont inscrits à cette épreuve.

Dans les pages qui suivent, sont présentés l'élaboration, l'organisation et les résultats de l'épreuve.

## ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE

### A. CONCEPTION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve externe commune est élaborée par un groupe de travail composé d'enseignants, de conseillers pédagogiques issus des différents réseaux d'enseignement, d'inspecteurs et d'un représentant de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique. Le groupe est présidé par l'Inspecteur général de l'enseignement secondaire.

### B. CONTENU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve d'histoire vise spécifiquement l'évaluation de la compétence de synthèse. Outre les savoir-faire liés à l'analyse documentaire, elle nécessite également la mobilisation des concepts historiques<sup>2</sup> et des savoirs requis relatifs aux mouvements de contestation de la jeunesse en Europe et dans le monde (1960-1973)<sup>3</sup>. Elle ne prétend donc pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences et des savoirs requis.

À titre d'illustration, toutes les épreuves sont accessibles sur le site [www.enseignement.be/cess](http://www.enseignement.be/cess).

<sup>1</sup> Se référer au décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire (Titre III/2)

<sup>2</sup> *Compétences terminales et savoirs requis en histoire. Humanités générales et technologiques*, AGERS, 2000, p.13.

<sup>3</sup> Id. p. 10

## C. ADAPTATIONS

L'épreuve externe commune offre des possibilités d'adaptations aux élèves éprouvant des besoins spécifiques.

### Au niveau du format de l'épreuve

La mise en page standard de l'épreuve externe commune de juin 2014 est établie en concertation avec des professionnels des troubles de l'apprentissage et du handicap. La présentation des documents a été adaptée au plus grand nombre d'élèves possible, ceci incluant les **élèves présentant des troubles de l'apprentissage**.

Pour les élèves atteints de **troubles sévères** et qui bénéficient tout au long de l'année de documents adaptés à leur situation, **trois versions adaptées** de l'épreuve ont été élaborées. L'équipe éducative choisit la version qui convient le mieux à ses élèves.

VERSION 1	
<b>Agrandissement</b> des livrets et du portfolio en police <b>Arial 20</b>	Version conçue pour les élèves habitués à travailler avec des agrandissements, notamment A3. Sur la recommandation des professionnels, cette version se présente au format A4, qui est le plus manipulable pour les élèves concernés. La mise en page est simplifiée de manière à éviter la surcharge d'informations (alignement du texte à gauche, agrandissement de la pagination du portfolio, cartes schématisées, présentation linéaire des tableaux, des contrastes, etc.). Disponible en format papier et électronique.
VERSION 2	
Mise en page simplifiée des livrets et du portefeuille de documents en <b>Arial 14</b>	Version conçue spécifiquement pour les élèves utilisant une <b>TV-loupe</b> ou un <b>logiciel</b> . Il s'agit des mêmes ajustements que la version 1, mais en Arial 14. Disponible en format papier et électronique.
VERSION 3	
<b>Braille</b>	Disponible en format papier et électronique.

**REMARQUE** Des exemples de mise en page de l'épreuve standard ainsi que des versions adaptées 1 et 2 figurent sur notre page internet [www.enseignement.be/cess](http://www.enseignement.be/cess).

### Au niveau des modalités de passation

L'élève présentant des troubles d'apprentissage peut bénéficier de modalités de passation particulières si **deux critères sont rencontrés** :

- il ne peut s'agir que des aides et/ou du matériel qu'il utilise habituellement en classe lors des apprentissages et des évaluations ;
- ces troubles doivent avoir été diagnostiqués par un spécialiste compétent (centre PMS, logopède, oto-rhino-laryngologue, neurologue, psychiatre, neuropsychiatre, neuropsychologue, neuropédiatre ou pédiatre).

Si les deux conditions précitées sont rencontrées, le matériel et les modalités de passation suivantes sont autorisés sans faire l'objet d'une demande écrite à l'Administration :

- utilisation d'un cache ou d'une latte pour l'aide à la lecture ;
- utilisation d'une fiche de procédures de correction grammaticale sans contenu de réponse ;
- utilisation du dictionnaire en signets ;
- utilisation de feutres fluos ;
- utilisation de fiches personnalisées soutenant l'élève dans la structuration de son travail. Ces fiches ne peuvent contenir des informations portant sur les matières évaluées telles que formules de calcul, tables de multiplication, abaque (abaque vierge autorisé) ;
- utilisation d'un time timer pour l'aide à la gestion du temps ;
- allongement du temps de passation (en respect du temps nécessaire à l'organisation des corrections) ;
- relance attentionnelle par l'enseignant surveillant l'épreuve ;
- logiciel Kurzweil ou Sprint PDF (sans prédiction ni correction orthographique, sans correction grammaticale) ;
- logiciel Dragon naturally speaking (excepté quand l'orthographe est évaluée) ;
- logiciel Wody Extra (excepté quand l'orthographe est évaluée) ;
- logiciel Médialexie (excepté quand l'orthographe est évaluée) ;
- logiciel Sankoré (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel Déclic (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel Apprenti géomètre (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel Adobe reader XI (permet de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail)<sup>4</sup> ;
- uniquement pour les élèves de l'enseignement spécialisé, en intégration ou suivis par un service d'intégration : la présence d'un tiers aidant est acceptée lorsque l'élève présente une déficience sensorielle ou un trouble de l'apprentissage sévère. Cet accompagnement sera assuré par un membre de l'équipe éducative ou par la personne accompagnant l'élève en intégration.

**REMARQUE** La répartition des élèves et leur disposition au sein du local relèvent de la responsabilité des directions. La mise à disposition du portefeuille de documents avant le début de l'épreuve, la lecture et la reformulation des consignes par une personne tierce ne sont pas autorisées.

En juin 2014, 28 élèves ont bénéficié d'une adaptation du format de l'épreuve.

FORMAT DE L'ÉPREUVE	NOMBRE DE DEMANDES
Épreuve braille	-
Support informatique	-
Agrandissement (Arial 20)	23
TV loupe/logiciel (Arial 14)	5

<sup>4</sup> Un mode d'emploi présentant comment télécharger, installer et utiliser le logiciel est disponible sur demande.

# ORGANISATION

## A. PASSATION ET HORAIRE DE L'ÉPREUVE

LUNDI 16 JUIN	
PORTEFEUILLE DE DOCUMENTS QUESTIONNAIRE	100 minutes

## B. MODALITÉS DE RÉUSSITE

Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve a fixé le seuil de réussite à 50 %.

## C. CORRECTIONS

Les modalités de correction sont définies au préalable par le groupe de travail de manière à garantir l'impartialité et la confidentialité.

Le respect des consignes et des modalités de correction est placé sous la responsabilité de chaque Pouvoir organisateur, qui peut la déléguer à la direction de l'établissement.

À l'initiative d'un ou de plusieurs Pouvoirs organisateurs, les corrections des épreuves de plusieurs établissements peuvent être regroupées en un même centre de correction. Dans ce cas, le ou les Pouvoir(s) organisateur(s) concerné(s) doivent désigner un directeur pour en assurer la responsabilité.

Pour des raisons évidentes d'équité, les correcteurs sont tenus au respect le plus strict des consignes de correction.

Si des questions subsistent quant aux modalités de correction et/ou d'utilisation des grilles Excel, un « Helpdesk » assure le suivi auprès des écoles.

# RÉSULTATS

En 2014, l'épreuve d'histoire évaluait la compétence de synthèse.

## A. ÉVOLUTION 2011-2014 - PARTICIPATION DES ÉLÈVES

ANNÉE	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS	TAUX DE RÉUSSITE
2011	10 997	86,4 %
2012	11 879	84,5 %
2013	11 074	90,2 %
2014	14 078	88,8 %

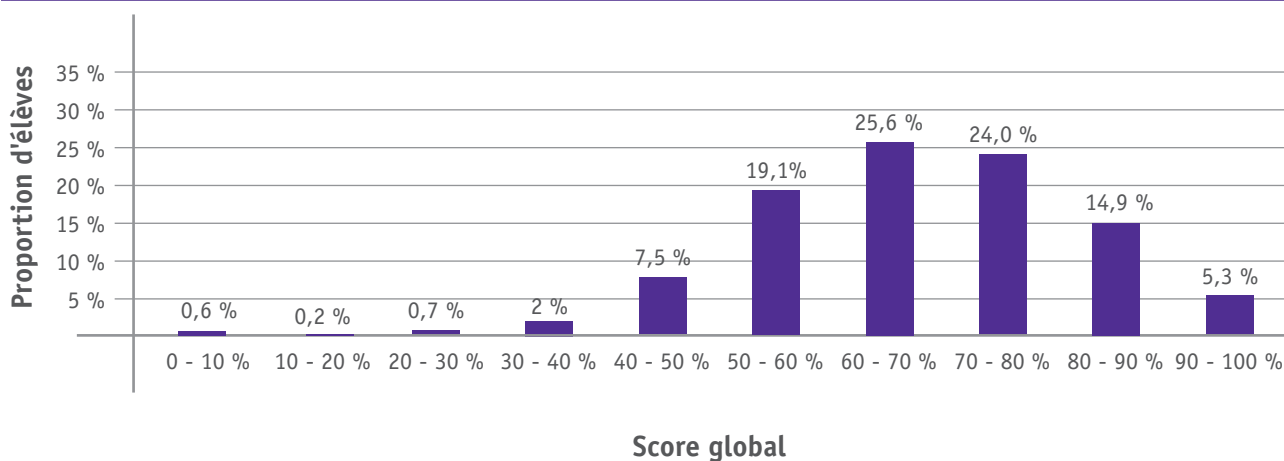
## B. TAUX DE RETOUR

L'Administration dispose des résultats de 12 836 élèves pour l'épreuve d'histoire. Cela signifie que les écoles ont renvoyé les résultats de leurs élèves à hauteur de 91,17 %.

## C. TAUX DE RÉUSSITE ET SCORES MOYENS

PARTICIPATION ET RÉUSSITE					
	Effectifs	Répartition	Passation	Taux de réussite <sup>5</sup>	Score moyen
6 <sup>e</sup> G	11 219	87,4 %	99,9 %	89,7 %	67,1 %
6 <sup>e</sup> TT/AT	1 617	12,6 %	99,1 %	81,1 %	62,7 %
TOUS	12 836	100,0 %	99,0 %	88,8 %	66,6 %

## DISTRIBUTION DES SCORES DES ÉLÈVES AU CESS HISTOIRE ( 6<sup>e</sup> G + 6<sup>e</sup> TT/AT )



<sup>5</sup> Le taux de réussite est calculé à partir des résultats des élèves qui ont passé l'entièreté de l'épreuve.

## D. RÉSULTATS ET SCORES PAR CRITÈRE

L'épreuve 2014 était constituée d'une seule question de synthèse. La production des élèves a été évaluée par les enseignants à travers cinq critères d'évaluation. Ci-dessous, on retrouve la moyenne des résultats ainsi que le taux de réussite pour chaque critère correspondant à l'encodage dans les grilles de correction.

MOYENNE DES RÉSULTATS PAR CRITÈRE D'ÉVALUATION					
	Pertinence	Profondeur	Exactitude	Cohérence	Langage et soin
<b>Pondération</b>	10	50	20	13	7
<b>6<sup>e</sup> G</b>	90,2 %	59,7 %	73,3 %	68,2 %	67,1 %
<b>6<sup>e</sup> TT/AT</b>	88,4 %	61,4 %	71,1 %	55,8 %	60,1 %
<b>TOUS</b>	90,0 %	59,2 %	72,6 %	67,7 %	66,3 %

TAUX DE RÉUSSITE PAR CRITÈRE D'ÉVALUATION					
	Pertinence	Profondeur	Exactitude	Cohérence	Langage et soin
<b>Pondération</b>	10	50	20	13	7
<b>6<sup>e</sup> G</b>	96,1 %	72,9 %	87,4 %	79,4 %	74,6 %
<b>6<sup>e</sup> TT/AT</b>	95,6 %	63,0 %	84,0 %	72,3 %	65,1 %
<b>TOUS</b>	96,0 %	71,7 %	87,0 %	78,6 %	73,4 %



# RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES BILAN - ENSEIGNANTS

## A. INTRODUCTION

Suite à la passation du CESS 2014, un questionnaire en ligne a été mis à disposition des enseignants qui ont participé à l'épreuve afin d'évaluer l'organisation et la perception de celle-ci. Il a été complété par 138 enseignants. Les résultats de cette enquête figurent ci-dessous.

## B. LA PASSATION

	Oui	Non
L'horaire fixé pour la passation a été respecté.	94,1 %	5,9 %
Les documents nécessaires à l'épreuve étaient complets.	98,5 %	1,5 %
Les consignes de passation étaient explicites.	93,8 %	6,2 %

En fonction de vos observations, le temps prévu pour la passation était :

trop long	adapté	trop court
0,0 %	48,9 %	51,1 %

## C. LA CORRECTION

Comment estimez-vous la procédure d'encodage des résultats ?

Trop difficile	Plutôt difficile	Adéquat	Plutôt facile	Très facile
0,8 %	3,3 %	34,4 %	27,0 %	34,4 %

Comment estimez-vous la compréhension des résultats, à l'issue de l'encodage ?

Trop difficile	Plutôt difficile	Adéquat	Plutôt facile	Très facile
0,9 %	1,7 %	54,3 %	18,1 %	25,0 %

## D. NIVEAUX DE DIFFICULTÉ RESSENTIS

Comment estimez-vous la formulation des consignes/questions ?

Très équivoque	Plutôt équivoque	Adéquate	Plutôt claire	Très claire
5,2 %	35,8 %	32,1 %	18,7 %	8,2 %

Comment estimez-vous le degré de difficulté des consignes/questions ?

Trop difficile	Plutôt difficile	Adéquat	Plutôt facile	Très facile
1,5 %	17,2 %	65,7 %	11,2 %	4,5 %

Les résultats de vos élèves à l'épreuve commune par rapport aux résultats obtenus pendant l'année sont :

nettement inférieurs	inférieurs	équivalents	supérieurs	nettement supérieurs
2,2 %	9,6 %	52,6 %	30,4 %	5,2 %

## E. COMMUNICATION

Quand avez-vous été informé(e) des modalités de passation de l'épreuve ?

2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre
58,7 %	41,3 %

Quand avez-vous donné des informations aux élèves sur l'épreuve ?

Dès la rentrée	Au 1 <sup>er</sup> trimestre	Au 2 <sup>e</sup> trimestre	Au 3 <sup>e</sup> trimestre
23,5 %	9,8 %	25,8 %	40,9 %

Les informations communiquées aux élèves portaient sur :

	Oui	Non
les savoirs, les savoir-faire à maîtriser.	87,8 %	12,2 %
les modalités de l'épreuve.	85,5 %	14,5 %
les critères d'évaluation.	53,4 %	46,6 %
la répartition des points en fonction des compétences.	23,7 %	76,3 %



Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère  
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique  
Service général du Pilotage du Système éducatif  
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES  
www.fw-b.be – 0800 20 000  
Graphisme : MO - maria.bouras@cfwb.be  
Décembre 2014

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR  
0800 19 199  
courrier@mediateurcf.be

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution